

# Tarif des cours et des examens

## 1. Module didactique

<b>Cours</b>	Merci de consulter l'école professionnelle concernée.		
<b>Examen</b>	<b>Partie de l'examen</b>	<b>Type d'examen</b>	<b>Prix en CHF, TVA de 7,7% incl.</b>
	Planification, exécution et évaluation d'un objectif de performance tiré au sort	pratique	
	Dialogue sur le travail pratique	oral	500.00
		<b>Total</b>	<b>500.00</b>

Les prix s'entendent avec la TVA de 7,7% incluse. Les dépenses liées au voyage, à la restauration, à l'hébergement, etc. ne sont pas comprises dans les frais d'examen.

### En cas de répétition de l'examen

L'échec à l'examen ne donne droit à aucun remboursement. Le prix susmentionné s'applique en cas de répétition de l'examen.

### En cas de désistement

Les candidates et les candidats peuvent révoquer leur inscription jusqu'à 8 semaines avant le début de l'examen. Le désistement doit être signalé et justifié par écrit à Coiffure Suisse, Formation, Moserstrasse 52, 3000 Berne 22.

Par la suite, les principes suivants s'appliquent : en cas de présentation d'un motif valable<sup>1</sup>, **CHF 300.00** seront remboursés. Nous facturons 200.00 CHF (TVA de 7,7% incluse) pour couvrir les frais administratifs. Si aucune raison valable n'est avancée, aucun remboursement ne sera effectué.

---

<sup>1</sup> Sont considérés comme motifs valables : maternité ; maladie et accident ; décès d'un proche ; service militaire, service de protection civile ou service civil imprévus. Les pièces justificatives présentées (certificat médical, ordre de marche, etc.) doivent être valables le jour de l'examen.

## 2. Examen professionnel fédéral

Cours	Merci de consulter l'école professionnelle concernée.		
Examen	Partie de l'examen	Type d'examen	Prix en CHF, TVA de 7,7% incl.
	Partie 1 de l'examen - Gestion professionnelle	écrit	350.00
	Partie 2 de l'examen - Dossier de relooking	écrit	200.00
	Partie 2 de l'examen - Mise en œuvre du relooking	pratique	400.00
	Partie 3 de l'examen - Modification chimique de la couleur ou permanente	pratique	400.00
	Partie 4 de l'examen - Coiffure relevée	pratique	300.00
	Partie 5 de l'examen - Coupe	pratique	300.00
	Partie 6 de l'examen - Entretien professionnel avec réflexion	oral	250.00
		<b>Total</b>	<b>2'200.00</b>

Les prix s'entendent TVA de 7,7% incluse. Les frais pour l'établissement du certificat fédéral de capacité et pour l'inscription à l'index des titres du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) sont inclus. Les dépenses liées au voyage, à la restauration, à l'hébergement, etc., ne sont pas comprises dans les frais d'examen.

### En cas de répétition de l'examen

L'échec à l'examen ne donne droit à aucun remboursement. En cas de répétition de l'examen, le prix susmentionné s'applique pour la partie de l'examen à repasser. Si plusieurs parties d'examens doivent être repassées, les frais augmentent en conséquence.

### En cas de désistement

Les candidates et les candidats peuvent révoquer leur inscription jusqu'à 8 semaines avant le début de l'examen. Le désistement doit être signalé et justifié par écrit à Coiffure Suisse, Formation, Moserstrasse 52, 3000 Berne 22.

Par la suite, les principes suivants s'appliquent : en cas de présentation d'un motif valable<sup>1</sup>, **CHF 2'000.00** seront remboursés. Nous facturons 200.00 CHF (TVA de 7,7 % incluse) pour couvrir les frais administratifs. Si aucune raison valable n'est avancée, aucun remboursement ne sera effectué.

### Soutien financier

Les personnes qui suivent des cours de préparation à l'examen professionnel fédéral bénéficient d'un soutien financier depuis janvier 2018. Après passage de l'examen professionnel, une demande correspondante peut être déposée au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. Ce dernier remboursera jusqu'à 50% maximum des frais de cours imputables. La condition préalable dans ce cas est la participation, et non la réussite à l'examen. Il n'est pas possible de demander des contributions fédérales pour couvrir les frais d'examen. Pour de plus amples informations, veuillez consulter [sbfi.admin.ch/financement](https://sbfi.admin.ch/financement)

### 3. Examen professionnel fédéral supérieur

Cours	Merci de consulter l'école professionnelle concernée.		
Examen	Partie de l'examen	Type d'examen	Prix en CHF, TVA de 7,7% incl.
	Partie 1 de l'examen - Rédaction d'un travail de diplôme	écrit	500.00
	Dialogue sur le travail de diplôme	oral	300.00
	Partie 2 de l'examen - Marketing	oral	400.00
	Partie 3 de l'examen - Gestion financière	écrit	350.00
	Partie 4 de l'examen - Gestion d'entreprise	écrit	350.00
		<b>Total</b>	<b>1'900.00</b>

Les prix s'entendent TVA de 7,7% incluse. Les frais pour l'établissement du diplôme fédéral et pour l'inscription à l'index des titres du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) sont inclus. Les dépenses liées au voyage, à la restauration, à l'hébergement, etc., ne sont pas comprises dans les frais d'examen.

#### En cas de répétition de l'examen

L'échec à l'examen ne donne droit à aucun remboursement. En cas de répétition de l'examen, le prix susmentionné s'applique pour la partie de l'examen à repasser. Si plusieurs parties d'examens doivent être repassées, les frais augmentent en conséquence.

#### En cas de désistement

Les candidates et les candidats peuvent révoquer leur inscription jusqu'à 8 semaines avant le début de l'examen. Le désistement doit être signalé et justifié par écrit à Coiffure Suisse, Formation, Moserstrasse 52, 3000 Berne 22.

Par la suite, les principes suivants s'appliquent : en cas de présentation d'un motif valable<sup>1</sup>, **CHF 1'700.00** seront remboursés. Nous facturons 200.00 CHF (TVA de 7,7 % incluse) pour couvrir les frais administratifs. Si aucune raison valable n'est avancée, aucun remboursement ne sera effectué.

#### Soutien financier

Les personnes qui suivent des cours de préparation à l'examen professionnel fédéral supérieur bénéficient d'un soutien financier depuis janvier 2018. Après passage de l'examen, une demande correspondante peut être déposée au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. Ce dernier remboursera jusqu'à 50% maximum des frais de cours imputables. La condition préalable dans ce cas est la participation, et non la réussite à l'examen. Il n'est pas possible de demander des contributions fédérales pour couvrir les frais d'examen. Pour de plus amples informations, veuillez consulter [sbfi.admin.ch/financement](https://sbfi.admin.ch/financement)

#### 4. Formation certifiante pour moniteurs/-trices CIE

		Prix en CHF, TVA de 7,7% incl.
<b>Cours</b>	6 jours de cours	<b>1450.00</b>
<b>Examen</b>	Partie pratique	<b>600.00</b>
	Partie didactique	<b>600.00</b>
<b>Matériel</b>	Plate-forme numérique de formation	
<b>Total</b>		<b>2650.00</b>

Les prix s'entendent avec la TVA de 7,7% incluse. Les dépenses liées au matériel (p. ex. têtes d'apprentissage), au voyage, à la restauration, à l'hébergement, etc., ne sont pas comprises dans les frais d'examen. Tout jour de cours manqué ne peut être ni rattrapé, ni remboursé.

##### **En cas de répétition de l'examen**

L'échec à l'examen ne donne droit à aucun remboursement. Les prix susmentionnés s'appliquent en cas de répétition de l'examen. Seule la partie d'examen non réussie doit être répétée.

##### **Retrait du cours**

Les candidates et les candidats peuvent annuler leur inscription jusqu'à 8 semaines avant le début du cours. Le retrait doit être signalé immédiatement et justifié par écrit à Coiffure Suisse, Formation, Moserstrasse 52, 3000 Berne 22. À partir de ce moment, il n'est possible que de se retirer de l'examen.

##### **Retrait de l'examen**

Les candidates et les candidats peuvent révoquer leur inscription jusqu'à 8 semaines avant le début de l'examen. Le désistement doit être signalé et justifié par écrit à Coiffure Suisse, Formation, Moserstrasse 52, 3000 Berne 22.

Par la suite, si une raison valable<sup>1</sup> est avancée et justifiée, les frais d'examen seront remboursés, après déduction d'une taxe pour les frais administratifs.

Nous facturons 200.00 CHF (TVA de 7,7 % incluse) pour couvrir les frais administratifs. Si aucune raison valable n'est avancée, aucun remboursement ne sera effectué.